

Comment voter ?

L'Assemblée générale de la Sacem se tiendra le mardi 18 juin 2024. Le vote s'effectue uniquement en ligne. Cette notice vous détaille les différentes étapes : accès et connexion au site dédié, modalités de vote...

Pour toute assistance technique, n'hésitez pas à nous contacter :

Catherine Tardif : 01 47 15 47 10 ou catherine.tardif@sacem.fr

Vincent Tarrade : 01 47 15 47 19 ou vincent.tarrade@sacem.fr

1. MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE NUMÉRO DE PERSONNE

Pour accéder au site de vote, vous devez **vous munir au préalable de votre numéro de personne** (*identifiant personnel unique attribué par la Sacem*) qui figure :

- Sur votre relevé de droits d'auteur
- Dans [votre espace membre](#) sur le site sacem.fr, rubrique « **Mes identifiants Sacem** » (voir l'annexe détaillée page 13).

2. ACCÉDEZ AU SITE DE VOTE

- **Vous êtes créatrice/créateur et/ou éditrice/éditeur**, vous pouvez accéder au site de vote :

- **Soit depuis [votre espace membre sur sacem.fr](#)**

Des difficultés pour vous connecter à votre espace membre ? 01 47 15 47 15 ou societaires@sacem.fr

- **Soit directement depuis ce lien :** <https://vote0.slib.com/AG-SACEM>

- **Vous êtes héritière/héritier**

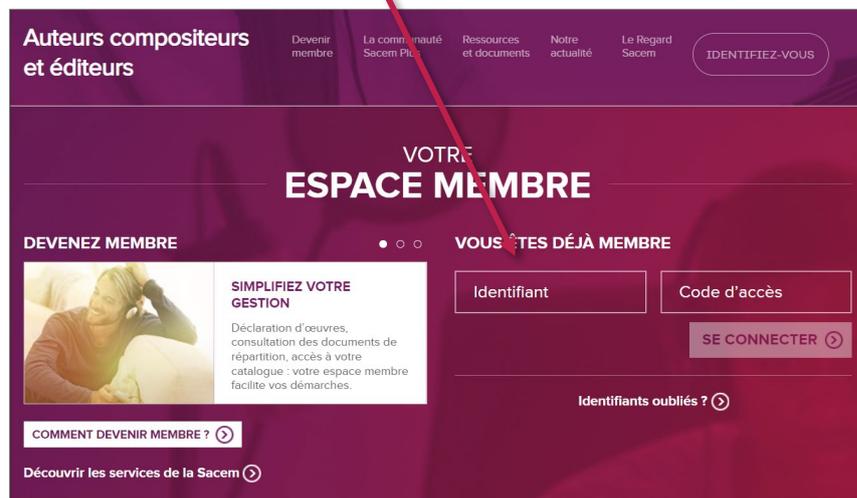
Connectez-vous directement au site de vote : <https://vote0.slib.com/AG-SACEM>
(cf. procédure page 3 de ce document).

Ou en contactant la **hotline** au +33 1 89 70 83 95 (7h/23h – **jours ouvrés**) afin d'obtenir vos identifiant et mot de passe.

A) Depuis votre espace membre sur sacem.fr

[Cliquez ici](#) pour accéder à votre espace membre sur sacem.fr.

Saisissez vos **identifiant et code d'accès habituels** afin d'accéder au site de vote :



*Si vous avez oublié vos identifiant et code d'accès, cliquez sur **> Identifiants oubliés.***

Une fois identifié, sur la page d'accueil de votre espace membre, dans la partie « À ne pas manquer », **cliquez sur le bouton « Voir plus ».**



Vous êtes redirigé sur le site de vote.

B) Directement depuis le site de vote

Cliquez sur le lien suivant ou saisissez-le dans votre navigateur Internet :

<https://vote0.slib.com/AG-SACEM>

3. OBTENEZ VOS IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE DE VOTE

Une fois sur le site de vote, la page suivante apparaît :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MARDI 18 JUIN 2024

Le vote est ouvert du mardi 28 mai 2024 (9h00) au mardi 18 juin 2024 (à la clôture des votes annoncée par la Présidente en séance)

Pour des raisons de sécurité informatique renforcée, il est nécessaire que vous demandiez vos code identifiant et mot de passe associé pour accéder à la plateforme de vote.

Pour cela :

1. Cliquez sur le bouton **DEMANDE DES IDENTIFIANTS DE VOTE** : vous devrez saisir votre **numéro de personne** (identifiant personnel unique attribué par la Sacem et différent du COAD/n°de compte) qui figure sur votre relevé de droits d'auteur ou sur votre espace « Membre » sur le site sacem.fr (rubrique « Mes identifiants »), votre code postal de résidence et l'adresse email ou le numéro de téléphone portable que vous avez communiqué à la Sacem.

Pour toute aide technique, vous pouvez consulter le guide en [cliquant ici](#).

En cas de difficultés ou de non-concordance avec les données enregistrées dans notre base informatique, vous pourrez obtenir vos identifiant et mot de passe en contactant la hotline 01 89 70 83 95.

2. Ou bien contactez la hotline (7h-23h – jours ouvrés / Numéro 01 89 70 83 95).
3. Saisissez vos identifiants de vote personnels qui vous ont été envoyés par email ou SMS :

Code Identifiant :

Mot de passe :

SE CONNECTER

*Si vous avez reçu une **procuration**, veuillez entrer ci-dessus les codes reçus pour accéder aux bulletins de vote.*

Vos informations sont traitées et destinées à la Sacem (responsable de traitement) pour la mise en œuvre du vote électronique pour l'Assemblée générale de la Sacem sur la base de l'article L.323-8 du Code de la propriété intellectuelle.

Le dispositif proposé par le prestataire Election-Europe by SLIB assure la confidentialité et la sécurité du processus de vote électronique, conformément aux recommandations de la CNIL.

Tout défaut de réponse entraîne l'impossibilité d'enregistrer vos instructions de vote.

Vos informations sont conservées pendant la durée des prescriptions légales en matière de recours. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation que vous pouvez exercer par voie électronique, en remplissant le formulaire disponible dans la rubrique « [Politique de confidentialité](#) » sur www.sacem.fr

Pour obtenir vos identifiants, merci de cliquer sur > [Demande des identifiants de vote.](#)

La page suivante s'affiche :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MARDI 18 JUIN 2024

Le vote est ouvert du mardi 28 mai 2024 (9h00) au mardi 18 juin 2024 (à la clôture des votes annoncée par la Présidente en séance)

Récupération de vos identifiant et mot de passe

Pour recevoir vos identifiant et mot de passe de vote, veuillez renseigner votre **numéro de personne** (identifiant personnel unique attribué par la Sacem et différent du COAD/n°de compte) qui figure sur votre relevé de droits d'auteur ou sur votre espace « Membre » sur le site sacem.fr (rubrique « Mes identifiants »), ainsi que votre code postal de résidence :

Numéro de personne :

Code postal de résidence :

- Pour les éditeurs, il s'agit des numéro de personne et code postal de la société d'édition.
- Pour les personnes résidant à l'étranger et n'ayant pas de code postal, merci de saisir ETRANGER.

et à votre convenance votre adresse email **OU** le numéro de téléphone portable que vous avez communiqué à la Sacem :

Email :

SMS :

En cas de difficultés ou de non-concordance avec les données enregistrées dans notre base informatique, vous pourrez obtenir vos identifiant et mot de passe en contactant la hotline au 01 89 70 83 95.

Vous êtes invité(e) à renouveler cette opération autant de fois que vous êtes habilité(e) à voter. A titre d'illustration :

- Vous êtes créateur, créatrice et également éditeur, éditrice (2 votes)
- Vous êtes créateur, créatrice - éditeur, éditrice et également héritier, héritière (3 votes)
- Vous êtes créateur, créatrice ou éditeur, éditrice ayant reçu jusqu'à 5 procurations maximum (2 à 6 votes).

RETOUR

VALIDER

Merci de renseigner les informations demandées et cliquer sur **> Valider**

- Si les réponses sont exactes, vous avez reçu vos identifiant et mot de passe sur votre adresse électronique **ou** votre numéro de téléphone portable.
- En cas de difficultés ou de non-concordance avec les données enregistrées dans notre base informatique, vous pourrez obtenir vos identifiant et mot de passe en contactant la hotline de notre prestataire pour le vote électronique : **01 89 70 83 95**.

Vous êtes alors invité à **saisir vos identifiant et mot de passe** :

Saisissez vos identifiant et mot de passe personnels qui vous ont été envoyés par email ou SMS :

Identifiant :

Mot de passe :

SE CONNECTER

Après saisie de vos identifiant et mot de passe, la page suivante apparaît :

Vous pouvez voter.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MARDI 18 JUIN 2024

Le vote est ouvert du mardi 28 mai 2024 (9h00) au mardi 18 juin 2024 (à la clôture des votes annoncée par la Présidente en séance)

Scrutins ouverts au vote

Chère associée, Cher associé,

Bienvenue sur votre site de vote sécurisé.

Vous pouvez exercer votre droit de vote du mardi 28 mai 2024 (9h00) au mardi 18 juin 2024 à la fin des débats de l'Assemblée générale.

(La clôture des votes étant annoncée en séance par la Présidente du Conseil d'administration et ne pouvant être prévue avec précision, nous vous recommandons de voter au plus tard à 16h30 le 18 juin 2024).

Cette année, vous êtes invité(e) à voter par voie électronique pour les 3 scrutins suivants :

- **1er vote** : les élections des membres du Conseil d'administration et de la Commission des programmes
- **2ème vote** : l'approbation des décisions et résolutions
- **3ème vote** : l'approbation des modifications aux statuts et règlement général de la Sacem et au règlement du RAES

Vous avez la possibilité de voter en une ou plusieurs fois. Vous pourrez imprimer, si vous le souhaitez, la page d'accusé de réception de chacun de vos votes.

Vous pouvez voter pour chaque scrutin ci-dessous.

Cliquez sur le scrutin pour lequel vous souhaitez voter.

Dès lors que votre vote a été confirmé, l'intitulé de l'élection passe du violet au gris.

Une fois le vote exprimé, vous ne pourrez pas le modifier.

Il vous reste 3 vote(s) à exprimer.

LES ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DE LA COMMISSION DES
PROGRAMMES

LES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS

LES MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENT
GÉNÉRAL DE LA SACEM ET AU RÈGLEMENT DU RAES

4. EXPRIMEZ VOS VOTES

Pour voter pour le premier scrutin (les élections des membres du Conseil d'administration et de la Commission des programmes), merci de **cliquer sur** :



LES ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DE LA COMMISSION DES
PROGRAMMES

Extrait de la page présentant l'ensemble des candidats :

Pour voter, merci de **cocher la case figurant devant le(s) candidat(s) retenu(s)**.
Pour consulter la notice de présentation du candidat, merci de cliquer sur son nom.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MARDI 18 JUIN 2024

Le vote est ouvert du mardi 28 mai 2024 (9h00) au mardi 18 juin 2024 (à la clôture des votes annoncée par la Présidente en séance)

Etape 1: Je fais mon choix

1er vote : les élections des membres du Conseil d'administration et de la Commission des programmes

Les candidats sont enregistrés par collèges et par ordre alphabétique. En cliquant sur le nom de chacun d'entre eux, vous pouvez prendre connaissance de sa notice de présentation. Les enregistrements vidéographiques et/ou sonores sont quant à eux consultables sur le site de la Sacem.

Pour voter, indiquez votre choix en cliquant sur la case prévue à cet effet devant le nom du candidat. A défaut, votre vote sera considéré comme blanc.

En cliquant sur « SUIVANT », vous pourrez contrôler vos choix grâce à un récapitulatif de votre vote.

Pour valider définitivement votre bulletin, il vous suffira de cliquer sur le bouton « VOTER ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- six membres à élire pour trois ans : deux auteurs, autrices, deux compositeurs, compositrices et deux éditeurs, éditrices (article 12 des Statuts)
- un membre auteur-réalisateur, autrice-réalisatrice à élire pour deux ans (article 12 des Statuts)

Ne cochez au maximum que 2 noms d'auteurs, autrices, 2 noms de compositeurs, compositrices, 2 noms d'éditeurs, éditrices et 1 nom d'auteur-réalisateur, autrice-réalisatrice.

A défaut, votre bulletin de vote ne sera pas pris en compte en ce qui concerne la ou les catégorie(s) où figurera plus du nombre de noms requis.

Conseil d'administration - Auteurs, Autrices

Vous pouvez voter au maximum pour 2 candidats pour 3 ans :

Nombre de candidat(s) sélectionné(s) : 0 / 2

- ALIE Frédérique
- GOLEMANAS Didier
- HOMS Brice
- KOCOUREK Frédéric
- PASSI
- POTTIER Raphael
- PRINCESS Erika

Vous pouvez **contrôler vos choix** en cliquant sur **> SUIVANT**.



Vous pouvez contrôler vos choix en cliquant sur « SUIVANT ». Cliquez ensuite sur le bouton « VOTER » pour valider définitivement votre bulletin.



©2003-2023 - Election Central® by SLIB - Droits de reproduction réservés

Le récapitulatif de vos choix de vote apparaît :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MARDI 18 JUIN 2024

Le vote est ouvert du mardi 28 mai 2024 (9h00) au mardi 18 juin 2024 (à la clôture des votes annoncée par la Présidente en séance)

Etape 2: Je valide mon bulletin

1er vote : les élections des membres du Conseil d'administration et de la Commission des programmes

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- six membres à élire pour trois ans : deux auteurs, autrices, deux compositeurs, compositrices et deux éditeurs, éditrices (article 12 des Statuts)
- un membre auteur-réalisateur, autrice-réalisatrice à élire pour deux ans (article 12 des Statuts)

Ne cochez au maximum que 2 noms d'auteurs, autrices, 2 noms de compositeurs, compositrices, 2 noms d'éditeurs, éditrices et 1 nom d'auteur-réalisateur, autrice-réalisatrice.

A défaut, votre bulletin de vote ne sera pas pris en compte en ce qui concerne la ou les catégorie(s) où figurera plus du nombre de noms requis.

Conseil d'administration - Auteurs, Autrices

Vote Blanc

Conseil d'administration - Auteurs-Réalisateurs, Autrices-Réalisatrices

Vote Blanc

Conseil d'administration - Compositeurs, Compositrices

Vote Blanc

Conseil d'administration - Editeurs, Editrices

Vote Blanc

COMMISSION DES PROGRAMMES :

- trois membres à élire pour trois ans : un auteur, autrice, un compositeur, compositrice et un éditeur, éditrice (article 24 des Statuts)

Ne cochez au maximum que 1 nom d'auteur, autrice, un compositeur, compositrice et un éditeur, éditrice.

A défaut, votre bulletin de vote ne sera pas pris en compte en ce qui concerne la ou les catégorie(s) où figurera plus du nombre de noms requis.

Commission des programmes - Auteurs, Autrices

Vote Blanc

Commission des programmes - Compositeurs, Compositrices

Vote Blanc

Commission des programmes - Editeurs, Editrices

Vote Blanc

RETOUR

VOTER

Pour modifier le bulletin : cliquer sur > **RETOUR**

Pour valider le bulletin et le déposer dans l'urne électronique : cliquer sur > **VOTER**



Dès que vous aurez validé le bulletin de vote en cliquant sur le bouton **> VOTER**, vous recevrez **un accusé de réception** de la prise en compte du vote. **Vous pouvez l'imprimer si vous le souhaitez.**

Le bulletin a été déposé dans l'urne de vote électronique et a été automatiquement crypté :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MARDI 18 JUIN 2024
Le vote est ouvert du mardi 28 mai 2024 (9h00) au mardi 18 juin 2024 (à la clôture des votes annoncée par la Présidente en séance)

Votre vote pour :
Les élections des membres du Conseil d'administration et de la Commission des programmes
a été enregistré le 24 mai 2024 à 17:37 UTC+2.
Il vous reste 2 vote(s) à exprimer.

Veuillez cliquer sur SUIVANT pour voter sur le(s) scrutin(s) restant(s).

The diagram shows a purple button labeled 'SUIVANT' at the top. A red arrow points from it to a purple button labeled 'IMPRIMER MON ACCUSÉ DE VOTE' below. A second red arrow points from the 'IMPRIMER MON ACCUSÉ DE VOTE' button back to the 'SUIVANT' button, forming a loop.

Merci de cliquer sur le bouton **> SUIVANT** pour :

- **Accéder aux deux autres scrutins**
- **Quitter le site de vote**

Le bandeau « Élections » est passé du **VIOLET** au **GRIS** : **le vote a bien été pris en compte.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MARDI 18 JUIN 2024
Le vote est ouvert du mardi 28 mai 2024 (9h00) au mardi 18 juin 2024 (à la clôture des votes annoncée par la Présidente en séance)

Scrutins ouverts au vote

Chère associée, Cher associé,

Bienvenue sur votre site de vote sécurisé.

Vous pouvez exercer votre droit de vote du mardi 28 mai 2024 (9h00) au mardi 18 juin 2024 à la fin des débats de l'Assemblée générale.

(La clôture des votes étant annoncée en séance par la Présidente du Conseil d'administration et ne pouvant être prévue avec précision, nous vous recommandons de voter au plus tard à 16h30 le 18 juin 2024).

Cette année, vous êtes invité(e) à voter par voie électronique pour les 3 scrutins suivants :

- **1er vote** : les élections des membres du Conseil d'administration et de la Commission des programmes
- **2ème vote** : l'approbation des décisions et résolutions
- **3ème vote** : l'approbation des modifications aux statuts et règlement général de la Sacem et au règlement du RAES

Vous avez la possibilité de voter en une ou plusieurs fois. Vous pourrez imprimer, si vous le souhaitez, la page d'accusé de réception de chacun de vos votes.

Vous pouvez voter pour chaque scrutin ci-dessous.

Cliquez sur le scrutin pour lequel vous souhaitez voter.

Dès lors que votre vote a été confirmé, l'intitulé de l'élection passe du violet au gris.

Une fois le vote exprimé, vous ne pourrez pas le modifier.

Il vous reste 2 vote(s) à exprimer.

LES ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET
DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES

LES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS

LES MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENT
GÉNÉRAL DE LA SACEM ET AU RÈGLEMENT DU RAES

Pour voter pour le deuxième scrutin (les décisions et résolutions), merci de **cliquer sur** :

LES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS

Vous pouvez à votre convenance :

- **Exprimer vos choix un à un**, pour chaque proposition soumise au vote.
- **Approuver en un seul clic** à l'aide du bouton prévu à cet effet l'ensemble des décisions/résolutions. Si vous le souhaitez, vous pouvez décocher les cases pour voter NON ou ABSTENTION.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MARDI 18 JUIN 2024

Le vote est ouvert du mardi 28 mai 2024 (9h00) au mardi 18 juin 2024 (à la clôture des votes annoncée par la Présidente en séance)

Etape 1: Je fais mon choix

2ème vote : les décisions et résolutions

En cliquant sur la décision ou la résolution soumise à votre vote, vous pouvez prendre connaissance de son contenu.

Pour voter, indiquez votre choix pour chaque décision et résolution en cliquant sur la case prévue à cet effet (OUI – NON – ABSTENTION).

En cliquant sur « SUIVANT », vous pourrez contrôler vos choix grâce à un récapitulatif de votre vote.

Pour valider définitivement votre bulletin, il vous suffira de cliquer sur le bouton « VOTER ».

[Cliquez ici si vous approuvez l'ensemble des décisions et résolutions.](#)

PRONONCEZ-VOUS SUR :

La décision n° 1

Approbation du **rapport d'ensemble sur l'activité de la société** au cours de l'exercice 2023 par Mme Cécile RAP VEBER, Directrice Générale, gérante de la SACEM.

[Cliquez ici pour consulter le rapport du gérant 2023.](#)

[Cliquez ici pour consulter le budget action culturelle.](#)

OUI

NON

ABSTENTION

La décision n° 2

Approbation du **rapport du Conseil de surveillance** sur l'exercice 2023.

[Cliquez ici pour consulter le rapport du Conseil de surveillance 2023.](#)

OUI

NON

ABSTENTION

Vous pouvez **consulter le document et/ou l'information** soumis au vote en cliquant sur le lien.



Vous pouvez **contrôler vos choix** en cliquant sur **> SUIVANT**.



Le récapitulatif des choix de vote apparaît :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MARDI 18 JUIN 2024
Le vote est ouvert du mardi 28 mai 2024 (9h00) au mardi 18 juin 2024 (à la clôture des votes annoncée par la Présidente en séance)

Etape 2: Je valide mon bulletin

2ème vote : les décisions et résolutions

La décision n° 1	Vote Blanc
La décision n° 2	Vote Blanc
La décision n° 3	Vote Blanc
La décision n° 4	Vote Blanc
La décision n° 5	Vote Blanc



Pour modifier votre bulletin : cliquer sur **> RETOUR**

Pour valider le bulletin et le déposer dans l'urne électronique : cliquer sur **> VOTER**

Dès que vous aurez validé le bulletin de vote en cliquant sur le bouton **> VOTER**, vous recevrez **un accusé de réception** de la prise en compte du vote. **Vous pouvez l'imprimer si vous le souhaitez.**

Le bulletin a été déposé dans l'urne de vote électronique et a été automatiquement crypté :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MARDI 18 JUIN 2024
Le vote est ouvert du mardi 28 mai 2024 (9h00) au mardi 18 juin 2024 (à la clôture des votes annoncée par la Présidente en séance)

Votre vote pour :
Les décisions et résolutions
a été enregistré le 24 mai 2024 à 17:48 UTC+2.
Il vous reste 1 vote(s) à exprimer.

Veuillez cliquer sur SUIVANT pour voter sur le(s) scrutin(s) restant(s).

SUIVANT

IMPRIMER MON ACCUSÉ DE VOTE

Le bandeau « Décisions et résolutions » est passé du **violet** au **GRIS** : **le vote a bien été pris en compte.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MARDI 18 JUIN 2024

Le vote est ouvert du mardi 28 mai 2024 (9h00) au mardi 18 juin 2024 (à la clôture des votes annoncée par la Présidente en séance)

Scrutins ouverts au vote

Chère associée, Cher associé,

Bienvenue sur votre site de vote sécurisé.

Vous pouvez exercer votre droit de vote du mardi 28 mai 2024 (9h00) au mardi 18 juin 2024 à la fin des débats de l'Assemblée générale.

(La clôture des votes étant annoncée en séance par la Présidente du Conseil d'administration et ne pouvant être prévue avec précision, nous vous recommandons de voter au plus tard à 16h30 le 18 juin 2024).

Cette année, vous êtes invité(e) à voter par voie électronique pour les 3 scrutins suivants :

- **1er vote** : les élections des membres du Conseil d'administration et de la Commission des programmes
- **2ème vote** : l'approbation des décisions et résolutions
- **3ème vote** : l'approbation des modifications aux statuts et règlement général de la Sacem et au règlement du RAES

Vous avez la possibilité de voter en une ou plusieurs fois. Vous pourrez imprimer, si vous le souhaitez, la page d'accusé de réception de chacun de vos votes.

Vous pouvez voter pour chaque scrutin ci-dessous.

Cliquez sur le scrutin pour lequel vous souhaitez voter.

Dès lors que votre vote a été confirmé, l'intitulé de l'élection passe du violet au gris.

Une fois le vote exprimé, vous ne pourrez pas le modifier.

Il vous reste 1 vote(s) à exprimer.

LES ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET
DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES

LES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS

LES MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENT
GÉNÉRAL DE LA SACEM ET AU RÈGLEMENT DU RAES

Même procédé pour le troisième scrutin (les modifications aux statuts et règlement général de la Sacem), merci de **cliquer sur** :



LES MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENT
GÉNÉRAL DE LA SACEM ET AU RÈGLEMENT DU RAES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MARDI 18 JUIN 2024

Le vote est ouvert du mardi 28 mai 2024 (9h00) au mardi 18 juin 2024 (à la clôture des votes annoncée par la Présidente en séance)

Votre vote pour
Les modifications aux statuts et règlement général de la Sacem et au règlement du RAES
a été enregistré le 24 mai 2024 à 17:51 UTC+2.

Merci, vos trois votes ont été enregistrés :

Le vote pour : Les élections des membres du Conseil d'administration et de la Commission des programmes a été enregistré le 24 mai 2024 à 17:37 UTC+2

Le vote pour : Les décisions et résolutions a été enregistré le 24 mai 2024 à 17:48 UTC+2

Le vote pour : Les modifications aux statuts et règlement général de la Sacem et au règlement du RAES a été enregistré le 24 mai 2024 à 17:51 UTC+2

Vous pouvez imprimer, si vous le souhaitez, la page d'accusé de réception en cliquant sur le bouton ci-dessous :

[IMPRIMER L'ACCUSÉ DE RÉCEPTION](#)

Une fois validé, le bulletin est crypté, conformément aux recommandations de la CNIL, avant d'être enregistré dans le serveur de vote en toute confidentialité.

S'il vous reste des votes à effectuer, veuillez cliquer sur le bouton RETOUR situé en haut à droite de votre écran.

Une fois le vote effectué, vous recevrez un dernier **accusé de réception** confirmant la prise en compte de vos trois votes.

Vous pouvez l'imprimer si vous le souhaitez.

Nous vous souhaitons une excellente Assemblée générale

RETROUVER SON NUMÉRO DE PERSONNE

Le **numéro de personne** est un identifiant unique qui vous est attribué par la Sacem. Vous pouvez le retrouver :

- Sur **vos documents de répartition** (relevé de compte et relevé de droits d'auteur)
- Dans **votre espace membre** à la rubrique « Mes identifiants Sacem »

1. Sur vos documents de répartition

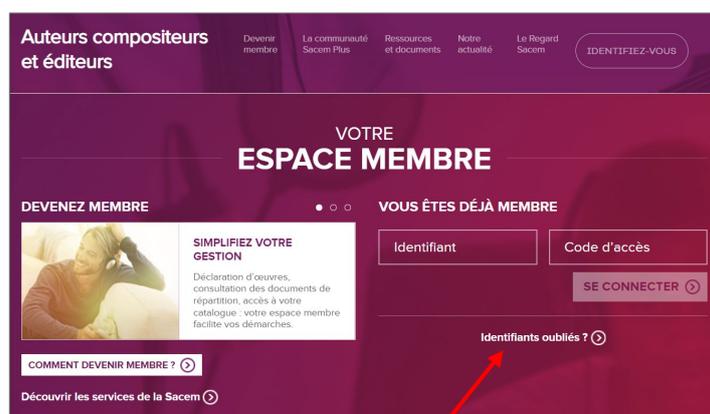
Sur votre relevé de compte et votre relevé de droits d'auteur, votre **numéro de personne** figure en première page, dans le bloc « Vos informations personnelles » :



2. Dans votre espace membre

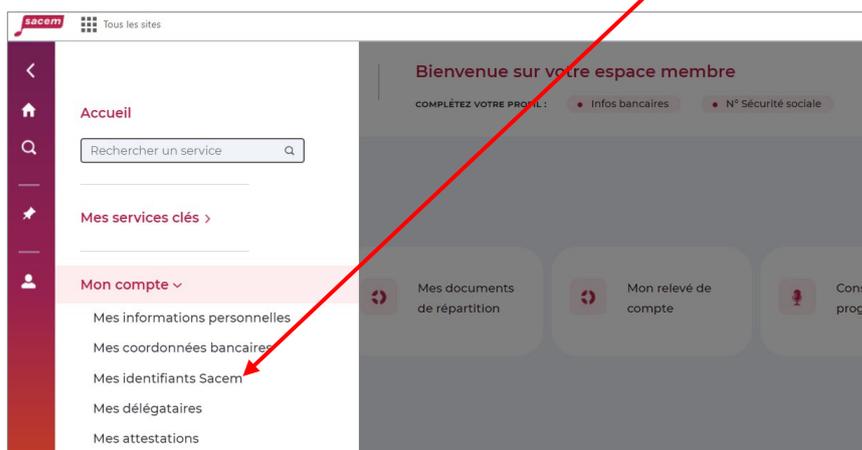
[Cliquez ici](#) pour accéder à votre espace membre sur sacem.fr.

Saisissez votre identifiant et votre code d'accès :



Si vous avez oublié votre identifiant ou votre code d'accès ou si vous n'avez pas encore d'espace membre, cliquez sur « Identifiants oubliés ». La page suivante vous permettra de réinitialiser vos codes.

Une fois dans votre espace membre, cliquez sur « Mes identifiants Sacem » dans le menu :



Sur la page suivante, votre numéro de personne s'affiche :

